



## PLAINES ET STAGES

### REGLEMENT



Centre Rural La Bruyère  
Maison des Jeunes a.s.b.l.  
Place Séverin 1 - 5081 Bovesse  
081 56 82 23  
info@crlb.be

### Les inscriptions :

Le quota des plaines et stages ne peut être dépassé. Seules les premières inscriptions pourront être prises en considération. Une liste d'attente sera établie en cas de besoin.

Les plaines sont ouvertes aux enfants âgés à partir de 30 mois (les enfants en cours d'acquisition de propreté sont accueillis sans souci\*) et jusque 12 ans maximum. Les stages sont ouverts aux jeunes dès la première rénovation.

*\*il est juste demandé aux parents de fournir les langes et lingettes à cet effet.*

Les plaines et stages se déroulent aux dates et lieux suivants:

#### Vacances de détente du 16 au 20 février 2026

- Stage ados sur la thématique « Japon » à la MJ Rhisnes, rue des Dames Blanches 1, 5080 Rhisnes, dès 11 ans avec le SIAG et la Bibliothèque-Ludothèque de La Bruyère

#### Vacances de détente du 23 au 27 février 2026

- Journées ponctuelles d'activités (dates précises à venir) à la MJ Bovesse, place Lucien Séverin, 1, 5081, Bovesse dès la 1<sup>er</sup> rénovation.

#### Vacances de détente du 16 au 27 février 2026

- Plaines « l'espace » à la salle le Maillon, place Severin, 5081, Bovesse pour les 2,5 ans - 11 ans;

#### Vacances de printemps du 27 au 30 avril 2026

- Journées ponctuelles d'activités (dates précises à venir) à la MJ Bovesse, place Lucien Séverin, 1, 5081, Bovesse dès la 1<sup>er</sup> rénovation.

#### Vacances de printemps du 4 au 8 mai 2026

- Résidentiel inter MJ, dès 12ans

#### Vacances de printemps du 27 avril au 8 mai (pas de plaine le 1<sup>er</sup> mai)

- Plaines « L'océan » à l'école communale Le Ry d'Argent, rue des Dames Blanches, 3 à 5080 Rhisnes pour les 2,5 ans-11 ans

#### Vacances d'été

##### Stages ados

- ✓ **Du 13 au 17 juillet** : stage culturel avec le SIAJ
  - MJ Rhisnes, rue des Dames Blanches 1, 5080 Rhisnes, dès 12 ans
- ✓ **Du 20 au 24 juillet** : stage thématique « les métiers », MJ Rhisnes, rue des Dames Blanches 1, 5080 Rhisnes, dès 12 ans

##### Camp nature

- ✓ **Du 6 au 10 juillet**
  - camp nature et vivre ensemble pour les 13 ans & plus.

### Plaines « Les émotions »

✓ **Du 6 au 17 juillet**

- plaines à l'école communale Le Ry d'Argent, rue des Dames Blanches 3, à 5080 Rhisnes pour les 2,5 ans – 11 ans ;

✓ **Du 20 au 31 juillet** (*pas de plaines le 21/07*)

- plaines à l'école communale Joséphine Charlotte, rue Janquart 5, à 5081 Meux pour 3-11 ans

✓ **Du 3 au 14 août**

- plaines à l'école communale de Saint-Denis, chaussée d'Eghezée 3, à 5081 Saint-Denis pour les 3 – 11 ans

✓ **Du 17 au 20 août** (*fin de plaine le jeudi 20 août*)

- plaine à la salle le Maillon, place Severin, 5081, Bovesse pour les 3-11 ans

### Séjour enfant du 3 au 10 août 2026

- séjour à la mer pour les 7 – 14 ans

### Vacances d'automne du 19 au 23 octobre 2026

- Stage ados « Halloween » à la Maison des Jeunes de Rhisnes, rue des Dames Blanches 1, 5080 Rhisnes dès la 1<sup>er</sup> rénovation

### Vacances d'automne du 26 au 30 octobre 2026

- Journées ponctuelles d'activités (dates à venir) à la Maison des Jeunes de Bovesse, place Lucien Séverin, 1 à 5081 Bovesse dès la 1<sup>er</sup> rénovation

### Vacances d'automne du 19 au 30 octobre 2026

- plaines « les dessins animés » à la salle le Maillon, place Lucien Severin, 5081, Bovesse pour les 2,5-11 ans;

La fiche de santé **doit** être complétée par les parents, de préférence via le formulaire et à défaut en version papier au plus tard 15 jours avant le début des plaines et stages. Cette fiche de santé est à compléter UNE seule fois par participation. Il est demandé aux parents de signaler au CRLB MJ tout changement de coordonnées ou d'état de santé au plus vite.

Le paiement de l'inscription s'effectue sur le compte BE66 1430 7935 9643 avec **en communication la communication structurée renseignée dans le mail de confirmation**

Prix par semaine et par enfant à verser au plus tard **15 jours** avant le début des plaines et stages :

- 60 €/semaine/enfant pour les plaines et stages ados ;

- 150 €/jeune pour le camp nature;

- 290 €/enfant pour le séjour à la mer.

\* sauf indication contraire dans le cadre des plaines et stages.

### **LE PAIEMENT VALIDE L'INSCRIPTION !**

En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille, qui participe durant la même période à une plaine ou à un stage, vous bénéficiez d'une réduction de 10 € pour le 3<sup>e</sup> enfant et la gratuité à partir du 4<sup>e</sup> enfant.

En cas d'annulation de l'inscription, minimum 2 semaines avant le début de l'activité concernée, 10 € de frais administratifs seront demandés par semaine annulée.

En cas d'annulation dans les 2 semaines précédant l'activité concernée, la totalité du PAF sera réclamée. En effet, nous faisons beaucoup de réservations payables à l'avance pour permettre aux enfants de profiter de chouettes sorties ainsi que pour permettre un encadrement de qualité!

Centre Rural La Bruyère – Maison des Jeunes asbl 1, place Severin, 5081, Bovesse 081/56.82.23 info @crlb.be

www.crlb.be

La participation des enfants à nos plaines et stages ne doit pas être empêchée par le montant de la participation financière due. En cas de problèmes, n'hésitez pas à venir nous en parler et nous trouverons une solution ensemble. Le CPAS de La Bruyère est également à votre écoute en cas de besoin (081/23 65 70.)

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur base d'un certificat médical ou en cas de force majeure où le remboursement sera effectué sur base d'une preuve écrite.

### **Organisation des plaines :**

Les plaines sont ouvertes de 7h à 18h. La présence des enfants est obligatoire entre 9h00 et 16h00. La plaine ne sera pas accessible pour les personnes extérieures au service entre 9h00 et 16h00.

Le matin et le soir, un registre de présence devra être signé. L'enfant ne SERA ACCEPTÉ que lorsque le registre sera signé. Si le registre n'est pas signé, nous considérerons que votre enfant était présent à la garderie payante.

En cas de retard, merci de prévenir la plaine.

En cas d'absence, merci de prévenir la plaine ou le CRLB MJ si l'absence est prévue de longue date.

### **Garderies :**

Des garderies sont organisées de 7h à 8h30 et de 16h15 à 18h00 pour 1 € par période.

A l'arrivée et au retour des enfants les parents signent un registre en indiquant l'heure d'arrivée et de retour. D'après le registre et les heures mentionnées, les parents recevront après la plaine/le stage un décompte des garderies dues qui seront à verser sur le compte BE66 1430 7935 9643 dans les plus brefs délais.

Concernant les ados, ils sont redirigés vers les garderies des plaines. Attention cependant, il n'y a pas de garderie prévue pour les stages qui ne se déroulent pas à côté des plaines.

### **Déroulement d'une journée:**

#### **PLAINES**

- 7H00 à 8h30 : garderie, période 1 : accueil des enfants, contact avec les parents et jeux libres
- 8H30 à 9h00 : accueil des enfants, contact avec les parents et jeux libres
- 9H00 à 10H00 : activités encadrées : bricolage, jeux, psychomotricité, musique, ...
- 10H00 à 10H30 : collation.
- 10H30 à 12H00 : activités encadrées : bricolage, jeux, psychomotricité, musique, ...
- 12H00 à 13H00 : repas et temps libre encadrés par les animateurs
- 13H00 à 15H30 : sieste pour les plus petits qui le souhaitent et activités plus calmes pour les plus grands
- 15H30 à 16H00 : goûter
- 16H15 à 18H00 : garderie, période 2 : jeux libres et accueil des parents

#### **STAGES ADOS**

Les journées se déroulent de 9h à 16h sauf changement en cas d'excursion. Les informations concernant les horaires vous seront communiquées au préalable.

### SEJOUR A LA MER

Il s'agit d'un séjour qui expérimente la vie en groupe, la rencontre de l'autre dans un cadre en bord de mer. Celui-ci se déroule au sein d'une auberge de jeunesse à Blankenberge.

Durant le séjour, diverses activités et sorties sont prévues ainsi que des veillées pour animer les soirées, tout en prenant soin de veiller au rythme des enfants.

### CAMP NATURE

Viens vivre une expérience de groupe au contact de la nature et dans le respect de l'environnement.

Le vivre ensemble sera le maître mot de ce camp nature!

## **Activités prévues :**

### PLAINES

Les activités sont basées sur un thème qui varie chaque semaine.

Afin d'obtenir une organisation logique des plaines et stages, les enfants sont répartis en groupes d'âge selon les critères fixés par l'ONE et parfois même en sous groupes.

Un planning hebdomadaire sera affiché à l'entrée (sous réserve des conditions climatiques.)

Lorsque des excursions sont prévues, les parents en sont avisés à l'avance. Les enfants qui y participent doivent arriver à l'heure convenue par les responsables.

**Pour les petits** : une sieste est organisée l'après-midi, le doudou, la tétine et éventuellement une petite couverture sont à prévoir.

### STAGES ADOS

Le programme d'activités pour les stages sera transmis avant le stage.

Un stage culturel au printemps et des stages spécifiques en été sont proposés aux ados.

### SEJOUR A LA MER

Les activités proposées par les animatrices veilleront à promouvoir le « vivre ensemble. » Le but de ce séjour est de permettre aux enfants d'apprendre à vivre ensemble durant une semaine autour d'activités diverses et variées à la mer : piscine d'eau salée, jeux de sables, Plopsa Land, etc.

### CAMP NATURE

Les activités menées durant le camp, en plus du plaisir qu'elles peuvent procurer, veilleront à rencontrer les 3 grands objectifs du projet.

A savoir :

**La sensibilisation au respect de l'environnement naturel** par l'immersion et le vécu d'animations de découverte de la faune et de la flore

**Le « Vivre ensemble »** en participant activement à la vie du camp et la vie du groupe et partageant des expériences nouvelles avec des jeunes de son âge et des animateurs.

**La prise de conscience personnelle sur ses habitudes de vie** par l'éloignement du confort matériel, la découverte d'autres manières de vivre et l'expérimentation de savoirs faire.

## **Organisation quotidienne :**

### PLAINES

Les activités menées dans les plaines et stages veilleront à rencontrer les objectifs généraux du décret « Centres de vacances » :

- contribuer au développement de la sphère affective du participant : promouvoir l'expression, la confiance en soi, l'autonomie et la construction d'une image positive de soi ;

- développer la sphère psychomotrice du participant ;
- contribuer à l'éveil culturel et au développement intellectuel du participant ;
- susciter chez le participant un intérêt dans certains domaines avec lesquels il est moins familier et éveiller sa créativité ;
- développer l'esprit de socialisation et de citoyenneté du participant en lui apprenant le respect des autres, de son environnement et des règles imposées.

### STAGES ADOS

En plus des objectifs précédents, l'objectif principal des stages ados est de faire de nos jeunes des CRACS (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.)

Pour ce faire, les jeunes fréquentent et découvrent principalement les Maisons de jeunes de Rhisnes et Bovesse.

### IN TO THE WILD

Toutes les activités s'articuleront autour des trois objectifs (**La sensibilisation au respect de l'environnement naturel, le « Vivre ensemble » et La prise de conscience personnelle sur ses habitudes de vie**).

- ➔ Découverte ludiques et naturalistes de la faune et de la flore, baignades, randonnées à pied et à vélo, cuisine, sports, veillées, histoires au coin du feu, observation des étoiles... Mais aussi, toutes idées que les participants voudraient apporter.

### Repas- collations :

#### PLAINES

Les enfants apportent leurs collations de 10 h, midi et 16 h. Celles-ci seront placées dans un local frais. Il est déconseillé de prévoir du chocolat, yaourts,...

Une soupe, des fruits ou des légumes seront proposés aux enfants tous les midis.

#### STAGES ADOS

Les jeunes apportent leur pique-nique et collations. Cependant, en cas de modification lors de la nuit sous tente et d'éventuelles excursions spécifiques, nous le spécifierons dans le programme d'activités envoyé au préalable.

#### SEJOUR A LA MER

Le pique-nique pour le 1<sup>er</sup> jour est à prévoir. Les autres repas seront préparés sur place par les animateurs et les enfants.

### IN TO THE WILD

Le camp comprend la pension complète

Il est attendu de la part des participants de **participer à la gestion des repas** (cuisine, vaisselle,...). Apprendre à cuisiner fait partie des savoir-faire à découvrir.

Dans un souci de cohérence, nous sommes sensibles et veillons à cuisiner des produits sains (locaux, agriculture biologique ou raisonnée, pas trop de viande, ...) sans entrer dans des extrêmes et conscients des habitudes alimentaires des adolescents ;)

Nous invitons les participants à ne pas remplir leur sac de leurs vivres personnelles, manger différemment fait aussi partie de l'expérience. Pas d'inquiétude, nous n'aurons pas faim, nous ne manquerons de rien.

### Encadrement :

#### PLAINES

La coordination: avant, pendant et après:

- assure la gestion de la caisse et fait un rapport financier au CRLB;

- organise et planifie les activités hebdomadaires avec toute l'équipe d'animation
- crée le contact entre tous les animateurs qui travaillent dans la plaine qu'il gère par téléphone, par mail.
- réunit son équipe avant les plaines
- au préalable et pendant les plaines : rassemble son équipe autour du projet d'accueil et organise les activités en tenant compte de celui-ci
- est responsable des fiches de santé
- assure les contacts en cas de problèmes médicaux (contacter l'ambulance, les parents, ...)

### L'équipe d'animation

La surveillance des enfants est assurée par des animateurs en nombre suffisant (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans).

L'équipe d'animation est constituée des personnes qui possèdent le brevet de moniteur, sont assimilés ou suivent des études dans le domaine de la petite enfance, le social, le pédagogique et peuvent également avoir une expérience lors d'animation dans les mouvements de jeunesse ou avoir donné satisfaction lors des plaines précédentes.

### STAGES ADOS

Lors de ces stages, deux animateurs, dont un du CRLB MJ, assurent l'encadrement du groupe et des activités. L'équipe d'animation est constituée des personnes qui possèdent le brevet de moniteur, sont assimilés ou suivent des études dans le domaine de la petite enfance, le social, le pédagogique et peuvent également avoir une expérience lors d'animation dans les mouvements de jeunesse ou avoir donné satisfaction lors des plaines précédentes.

L'animateur du CRLB MJ gère son stage avant, pendant et après le stage de A à Z.

### SEJOUR A LA MER

La surveillance des enfants est assurée par des animateurs en nombre suffisant (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans).

L'équipe d'animation est constituée des personnes qui possèdent le brevet de moniteur, sont assimilés ou suivent des études dans le domaine de la petite enfance, le social, le pédagogique et peuvent également avoir une expérience lors d'animation dans les mouvements de jeunesse ou avoir donné satisfaction lors des plaines précédentes.

### CAMP NATURE

La camp est une collaboration entre 2 asbl : le Centre Rural de La Bruyère Maison des Jeunes (CRLB MJ) et Clairval

Une équipe sera mobilisée pour animer le camp :

- un animateur du CRLB MJ ;
- Nicolas, animateur d'Empreintes asbl / CRIE de Namur ;
- un animateur bénévole pourrait renforcer les rangs si nécessaire ;
- des intervenants extérieurs, pourraient encadrer certaines activités.

### **Effets personnels :**

#### PLAINES et SEJOUR A LA MER

Attention, la plaine et le séjour à la mer sont des lieux d'amusement! Des vêtements appropriés doivent être mis aux enfants!

Le CRLB MJ décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de vêtements et/ou d'objets étrangers et de valeurs (bijoux, jouets, argents, téléphone portable, lecteur mp3, mp4, - iPod, etc.) qui sont par ailleurs interdits à la plaine de vacances et lors du séjour à la mer.

Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant.

### STAGES ADOS et CAMP

Le CRLB MJ décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de vêtements et/ou d'objets de valeurs (bijoux, jouets, argents, téléphone portable, lecteur mp3, mp4, - iPod, etc.) qui sont, par ailleurs, tolérés uniquement pendant les pauses et selon les règles établies par les animateurs et le groupe de jeunes afin de permettre l'ouverture et les rencontres des jeunes entre eux.

### Santé :

Aucun médicament ne sera administré sans prescription du médecin traitant. Une prescription médicale devra être fournie au responsable où il sera stipulé : « Ce médicament doit être administré à l'activité ... » avec mention de la fréquence et de la (ou les) dose(s) à administrer.

Certaines circonstances peuvent faire que, malgré la vigilance des animateurs, l'enfant présente le soir (après une chute par exemple) des signes préoccupants. Dans ce cas, les parents ayant fait appel à un médecin doivent se présenter, le lendemain, munis de certificats médicaux éventuels qui rendront possibles les démarches auprès des compagnies d'assurance dans les délais prévus.

Si votre enfant présente des lentes ou des poux vivants, nous vous conseillons de le garder à la maison dans un souci de santé publique. **En cas de doute, un contrôle sera effectué.**

Lors des séjours, toutes les précautions et visites médicales seront prises par les animateurs avec l'accord des parents afin d'éviter tout retour précipité du participant.

### Divers :

**Remboursement mutuelle :** les attestations sont à demander à la mutuelle, elles seront complétées sur simple demande au secrétariat du Centre Rural La Bruyère - Maison des Jeunes.

**Les fiches de déductions fiscales :** seront complétées sur simple demande au secrétariat du Centre Rural La Bruyère – Maison des Jeunes.

### Assurance :

Les participants sont assurés contre les accidents pouvant survenir pendant les activités. Attention, la franchise éventuelle reste à charge des parents.

Lorsqu'un accident survient, le responsable prend les mesures qui s'imposent. Les parents sont tout de suite contactés. Dans ce but, les responsables d'activités doivent être en possession d'un numéro de téléphone où les parents peuvent être contactés à tout moment.

En cas d'accident, le participant sera acheminé vers l'hôpital le plus proche. Tous frais engagés seront pris en charge par les parents jusqu'au remboursement par l'organisme assureur (auprès de qui nous réaliserons la déclaration d'accident.)

### AUTORISATIONS :

La participation de votre enfant/jeune implique votre accord avec ce règlement. Vous acceptez donc que les photos sur lesquelles figurent votre/vos enfant(s) puissent être utilisées par le Centre Rural La Bruyère – Maison des Jeunes et leurs partenaires. Vous autorisez également que votre enfant participe aux excursions et autres activités organisées durant les plaines et stages.

**Avec le soutien de l'administration communale de La Bruyère, de l'ONE, de la fédération Wallonie-Bruxelles**

